

Dans quelles hypothèses une association loi 1901 peut-elle être dissoute ?

Fiche pratique publié le 18/12/2013, vu 587 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La vie de l'association loi 1901 peut prendre fin de diverses manières : par la volonté de ses membres ou par la contrainte. Faisons le point sur les hypothèses possibles.

La dissolution peut d'abord être décidée par l'assemblée générale, selon une procédure fixée par les statuts. En principe, la dissolution de l'association loi 1901 peut être demandée à tout moment et cela, quelle qu'en soit la raison : activité sociale insuffisante, diminution du nombre des adhérents, pertes financières, difficultés de gestion, impossibilité d'atteindre les objectifs, etc.

Accéder au guide